



Caractéristiques des EPI

GANTS EN NITRILE réutilisables (certifié EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)	
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton > 230 g/m² + traitement déperlant conforme à la norme NF EN ISO 27065	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)	
PROTECTION RESPIRATOIRE masque ou demi-masque (EN 140:1996) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2006)	

MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR en cas d'intervention sur les parcelles traitées
	PULVÉRISATEUR PORTÉ ou TRAINÉ À RAMPE, PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
Réutilisables	A usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation*	A usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables
EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	

* EN CAS D'INTERVENTION À L'EXTÉRIEUR : DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET PORTÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) utilisés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR



FLASHEZ-VOI

© ALANA STAR est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

life scientific

ALANA STAR®

ALANA STAR est un fongicide à base de prothioconazole. Il s'utilise entre 0,7 L/ha et 0,8 L/ha contre diverses maladies des céréales à paille (avoine, blé, épeautre, orge, seigle et triticale) et des crucifères oléagineuses, dont le colza (voir détails des usages à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd - Block 4 - Belfield Office Park - Beech Hill Road - DUBLIN 4 (Irlande)

Type d'action : Fongicide (FRAC G1 - code 3)

Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

Composition : 250 g/L (25 % p/p) de prothioconazole

ATTENTION



ALANA STAR (N° d'A.M.M. : 2190041)

Contient du prothioconazole et du N,N-Diméthyl-décane-1-amide.

- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335** Peut irriter les voies respiratoires.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P102** Tenir hors de portée des enfants.
- P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P312** EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501** Éliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- SPe3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 24 heures.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

EMB: 49215F

Fabriquée en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com

Contenu: **5L** Net
0144ALANA0128/AE/1

Version No 1

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.
En cas de contact cutané : enlever toutvêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.
En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.
En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action
Le prothioconazole appartient à la famille des triazolinthiones, et au groupe FRAC G1, code 3 (fungicides IDM). Le prothioconazole est un inhibiteur de la biosynthèse des stérols. Cette substance systémique agit principalement de manière préventive sur diverses maladies des cultures.

Tableau des usages
Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cibles	Dose homologuée	Nombremax. d'appl. par culture	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	ZNT par rapport aux points d'eau
Avoine Blé dur Blé tendre Épeautre Orge Triticale	Piétin-verse	0.8 L/ha	1 application par an	-	35 jours	5 mètres En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Avoine	Oïdiums Rouille couronnée	0.8 L/ha	2 applications par an	2ème application après le stade BBCH 30 (début montaison)	35 jours	
Blé dur Blé tendre Épeautre Triticale	Fusarioses Oïdiums Rouilles Septorioses					
Orge	Fusarioses Helminthosporiose Oïdiums Ramulariose Rhynchosporiose Rouille naine					
	Rhynchosporiose Rouilles					
Seigle	Rhynchosporiose Rouilles	0.7 L/ha	2 applications par an	2ème application après le stade BBCH 20*	56 jours	
Crucifères oléagineuses : Colza, Cameline, Moutarde, Navette, Chanvre, Bourrache, Sésame, Lin	Cylindrosporiose Sclérotiniose					
	Oïdiums					0.7 L/ha

* Après le stade BBCH 20 (BBCH 20 = Aucune taille visible) : traiter à partir du développement des pousses latérales.
Pour le lin : traiter à partir du stade BBCH 20 "début de ramifications basales".
** Entre les stades BBCH 30 et 80 : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale : pas d'entre-nœuds (rosette)" (BBCH 30) et le stade "début de la maturation : les graines sont vertes et remplissent les silliques" (BBCH 80).
Pour le lin : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale, tige ≥ 10 cm (BBCH 30/31)" et le stade "début de la maturation" (BBCH 80).

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

ALANA STAR permet une action fongicide principalement préventive.

Appliquer ALANA STAR sur une culture bien implantée. Éviter de traiter sur une culture en stress hydrique.

Adapter le volume de bouillie en fonction du développement des organes à protéger (entre 100 et 400 L/ha).

Céréales à paille (avoine, blé dur, blé tendre, épeautre, orge, seigle, triticale) :
Lorsque 2 applications sont autorisées, respecter un intervalle entre les traitements de 14 jours minimum. La deuxième application doit être réalisée après le stade BBCH 30 (début montaison).
Les stades d'applications conseillés sont :
- pour les blés : entre le stade 1 à 2 nœuds et la floraison
- pour les orges : entre le stade 1 nœud et l'apparition des barbes

Respecter un délai avant récolte de 35 jours.

Crucifères oléagineuses (colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin) :
Respecter un intervalle entre 2 applications de 14 à 28 jours.
Sur crucifères oléagineuses (hormis le lin), appliquer entre les stades BBCH 30 et 80 : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale : pas d'entre-nœuds (rosette)" (BBCH 30) et le stade "début de la maturation : les graines sont vertes et remplissent les silliques" (BBCH 80).
Sur lin : appliquer préférentiellement entre le stade "début de l'élongation de la tige principale, tige ≥ 10 cm (BBCH 30/31)" et le stade "fin de la floraison" (BBCH 69).
Respecter un délai avant récolte de 56 jours.

Conditions météorologiques
Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Éviter de traiter par de trop fortes chaleurs ou en cas de fortes amplitudes thermiques (>15°C). Traiter préférentiellement tôt le matin ou tard le soir en cas de températures maximales supérieures à 25°C.
Traiter préférentiellement avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60 %).

Recommandations pour les mélanges
Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 - art. 5).

Préparation de la bouillie
Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de ALANA STAR dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.
Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE
L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit
Ne pas exposer le produit à moins de -10°C et plus de 40°C.
Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI 

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

life scientific

METCOSTAR 60

METCOSTAR 60 est un fongicide à base de metconazole. Il est utilisé de 0,9 à 1,5 litre / ha contre diverses maladies des céréales à paille, des crucifères oléagineuses, des graines protéagineuses, des légumineuses fourragères et des pois écossés frais, ainsi que pour la régulation de la croissance des crucifères oléagineux.

Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Fongicide et régulateur de croissance (FRAC G1 - code 3)
Formulation : Concentré émulsionnable (EC)
Composition : 60 g/L (6.74% p/p) metconazole

Danger



METCOSTAR 60 (N° d'A.M.M. : 2130061)
Contient du : alcool gras éthoxylé, pentanol ramifié et droit et naphta lourd H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P261 - Éviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols. P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineux pour les applications d'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance). SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret.

Consulter ce livret avant toute utilisation.
RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.
N° de lot et date de fabrication : voir emballage
EMB: 49215F
Fabriqué en UE

Distribué par: LIFE SCIENTIFIC FRANCE,
11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest
Une question sur ce produit
N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com



Contenu: **5L** Net

Version No 2

0144METC00728/AC/7

Premiers Soins
S'éloigner de la zone dangereuse.
En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un spécialiste.
En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.
En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Descriptif du produit

Mode d'action
Le metconazole est un fongicide systémique qui agit de manière préventive et curative. Il agit par inhibition de l'ergostérol. Cette Substance Active a également une action de régulateur de croissance.
Le metconazole appartient au groupe FRAC G1 - code 3.

Tableau des usages
Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl.	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
Fongicide						
Avoine	Rouille couronnée	1.5 L/ha	1 / an	BBCH 25 (mi tallage) à BBCH 69 (fin floraison)	35 jours	5 mètres
Blé Triticale Épeautre	Fusariose des épis Oïdium Rouille brune Rouille jaune Septoriose					
Orge	Oïdium Rhynchosporiose Rouille naine					
Seigle	Rhynchosporiose Rouille brune	1.2 L/ha	2 / an	BBCH 13 (3 feuilles étalées) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale, apparition des capsules)	56 jours	5 mètres
Crucifères oléagineuses : Uniquement sur colza, navette, moutarde, chanvre pour utilisation strictement industrielle, lin	Cylindrosporiose Maladies fongiques des siliques (alternariose, Mycosphaerella brassicicola, pseudocercosporiellose) Oïdium Sclérotiniose					
	Phoma	0.9 L/ha				
Graines protéagineuses : Pois protéagineux Pois fourrager, féverole, lupin	Anthraxnose Pourriture grise (botrytis) Rouille Sclérotiniose	1.2 L/ha	2 / an	BBCH 12 (2 feuilles étalées / 2 vrilles formées) à BBCH 89 (maturation complète)	20 jours	5 mètres
Légumineuses fourragères : luzerne, trèfle, vesce, sainfoin, lotier	Anthraxnose Pourriture grise (botrytis) Rouille	1.2 L/ha	2 / an	BBCH 12 (2 feuilles étalées) à BBCH 89 (maturation complète)	20 jours	5 mètres
Pois écosés frais	Anthraxnose Pourriture grise (botrytis) Rouille	1.2 L/ha	2 / an	—	14 jours	5 mètres

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl.	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
Régulateur de croissance						
Crucifères oléagineuses : Uniquement sur colza, navette, moutarde, chanvre pour utilisation strictement industrielle, lin	Limitation de la croissance des organes aériens	1.2 L/ha	2 / an	BBCH 13 (3 feuilles étalées) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale, apparition des capsules)	56 jours	5 mètres

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

Recommandations d'emploi

Recommandations par culture
Sur céréales à paille (avoine, blé, triticale, épeautre, orge, seigle), appliquer METCOSTAR 60 à 1.5 L/ha à partir du stade mi-tallage jusqu'à la fin de la floraison.
Contre les fusarioses, appliquer METCOSTAR 60 en début de floraison.
Contre les autres maladies, appliquer METCOSTAR 60 en préventif dès que les risques sont avérés.

Sur oïdium, si la pression de la maladie est forte, appliquer METCOSTAR 60 en programme ou en association avec d'autres fongicides efficaces contre cette maladie ; veiller à respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges.

Sur crucifères oléagineuses (colza, navette, moutarde, chanvre pour utilisation strictement industrielle, lin) :
Contre la cylindrosporiose, appliquer METCOSTAR 60 à 1.2 L/ha en sortie d'hiver dès l'apparition des symptômes. Renouveler à la floraison si nécessaire.
Contre l'alternariose, appliquer METCOSTAR 60 à 1.2 L/ha dès l'apparition des symptômes sur tige ou silique.
Contre l'oïdium, appliquer METCOSTAR 60 à 1.2 L/ha dès l'apparition des symptômes.
Contre la sclérotiniose, appliquer METCOSTAR 60 à 1.2 L/ha à la chute des premiers pétales.

Sur phoma du colza et de la moutarde, appliquer METCOSTAR 60 en préventif à l'automne de 0.6 à 0.9 L/ha. Suivre les recommandations en vigueur pour le déclenchement des applications. L'efficacité de METCOSTAR 60 n'étant que partielle sur cette maladie, utiliser METCOSTAR 60 en association avec des actions de prévention agronomique.

Sur colza, dans de rares cas METCOSTAR 60 appliqué en sortie d'hiver peut entrainer une perte de fleurs, mais celle-ci sera sans conséquence sur le rendement final.
Sur moutarde, la sélectivité de METCOSTAR 60 n'a pas été testée. Se renseigner auprès de votre conseiller technique avant utilisation de METCOSTAR 60 sur moutarde.

Régulateur de croissance :
Utiliser METCOSTAR 60 sans adjuvant.
A l'automne, sur colza et moutarde, METCOSTAR 60 permet de diminuer le risque d'élongation prématurée du bourgeon terminal. Appliquer METCOSTAR 60 de 0.6 à 0.9 L/ha, idéalement au stade BBCH 16 (6 feuilles).
En sortie d'hiver (du stade BBCH 32 à 53), sur colza et moutarde, METCOSTAR 60 permet de diminuer le risque de verse. Appliquer METCOSTAR 60 de 0.9 à 1.0 L/ha si le risque de verse est faible et à 1.2 L/ha si le risque de verse est fort.

Sur lin, pour réguler la croissance de la culture, appliquer METCOSTAR 60 lors de la pleine croissance du lin oléagineux.

Sur graminées protéagineuses (pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin) et pois écosés frais :
Contre l'antraxnose, appliquer METCOSTAR 60 à 1.2 L/ha au début de la floraison. Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).
Contre la pourriture grise (botrytis), appliquer METCOSTAR 60 à 1.2 L/ha au stade mi-floraison (pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin) ou au stade 2 étages en fleur (pois écosés frais). Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).
Contre la rouille (pois protéagineux d'hiver et de printemps et pois écosés frais uniquement), appliquer METCOSTAR 60 à 1.2 L/ha dès l'apparition des premières pustules de rouille. Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).

Si la pression des maladies est forte, appliquer METCOSTAR 60 en programme ou en association avec d'autres fongicides (par exemple chlorothalonil) ; veiller à respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.
Traiter préférentiellement avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60 %) et éviter de traiter par de trop fortes chaleurs (température de l'air supérieure à 25°C).

Recommandations pour les mélanges

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.
Ne pas mélanger METCOSTAR 60 avec des insecticides de type pyréthrinode durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Si un insecticide de type pyréthrinode doit être utilisé, traiter en premier avec cet insecticide, et attendre au minimum 24 h avant l'application de METCOSTAR 60.

Préparation de la bouillie
Agiter le bidon avant emploi.
Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de METCOSTAR 60 dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.
Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Prévention et gestion de la résistance

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Bonnes pratiques phytosanitaires

Stockage du produit
Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	MÉLANGE/CHARGEMENT et NETTOYAGE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE : PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE TRACTEUR SANS CABINE	en cas d'intervention sur les parcelles traitées	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifié EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)	Réutilisables	A usage unique si intervention sur la	A usage unique si intervention sur la	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65% polyester / 35% coton ≥ 230 g/m² + traitement déperlant conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire ET			
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	EPI partiel			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)				

* En cas d'intervention à l'extérieur ; dans ce cas, les gants doivent être stockés et portés à l'extérieur de la cabine.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.
Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.